REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – EGALITE -FRATERNITE

Collectivité Territoriale de Guyane

Direction des Transports

Cayenne, le 04 novembre 2020

COMMUNIQUE

A L'ATTENTION
DES PARENTS DES USAGERS DU TRANSPORT SCOLAIRE
ET DES TRANSPORTEURS

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane rappelle aux familles que les élèves doivent présenter leur carte de transport au conducteur ou au motoriste avant de monter à bord de l'autocar ou de la pirogue.

En effet, la dérogation d'accès a pris fin au vendredi 23 octobre 2020.

En conséquence, à compter du lundi 9 novembre 2020, tous les élèves devront être munis de leur titre de transport.

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane